

## FISCALITÉ

# Le “Bassin d’Emploi à Redynamiser” un booster pour les Ardennes

Lorsque l’on pense aux avantages que les entreprises peuvent avoir à s’implanter dans les Ardennes, on pense forcément au BER, le Bassin d’Emploi à Redynamiser.

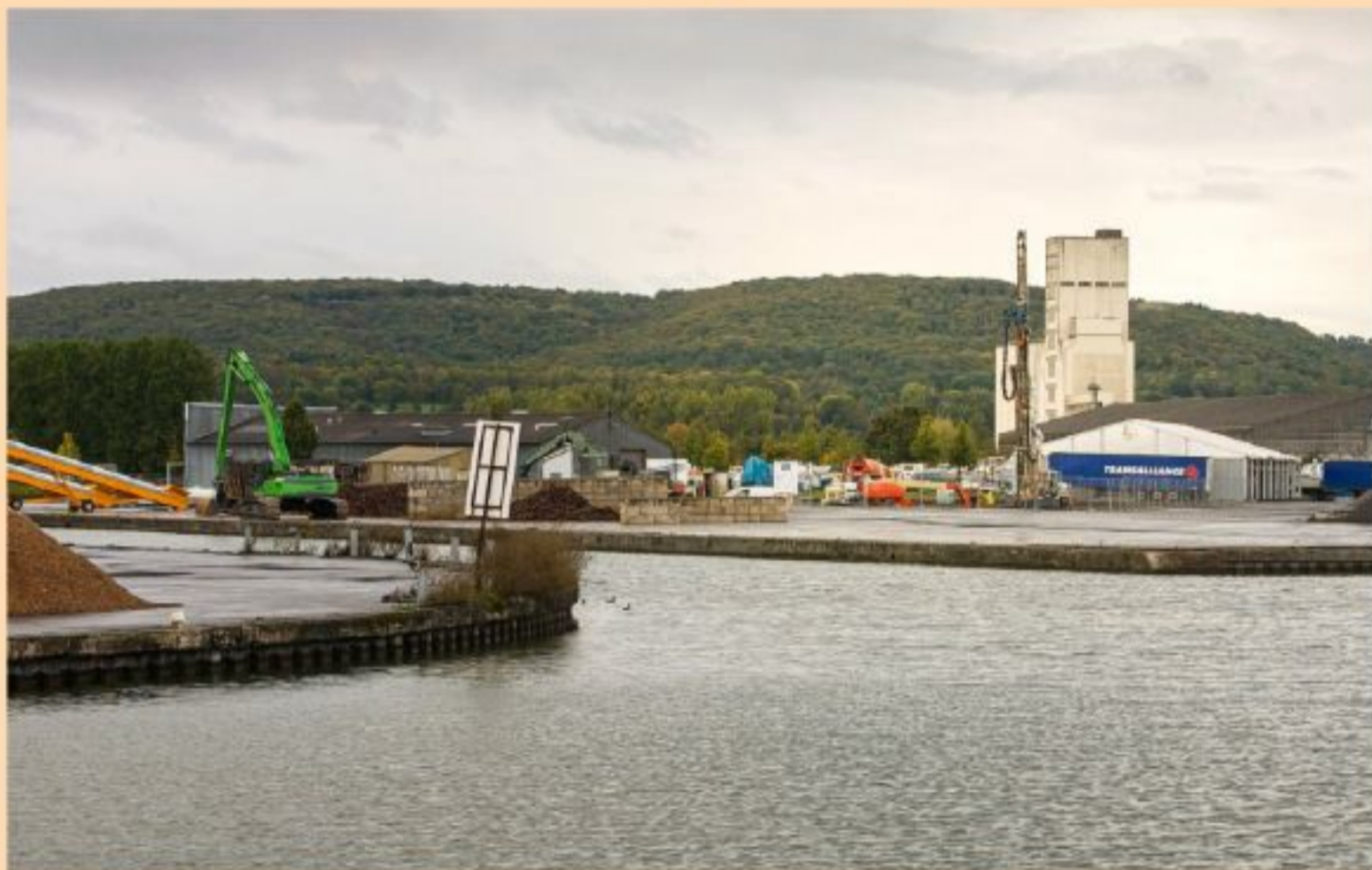
Le dispositif du Bassin d’Emploi à Redynamiser pourrait apparaître comme l’atout numéro un de l’attractivité des zones d’activités économiques ardennaises. « Il ne couvre pas la totalité du département », rappelle toutefois Jean-Louis Amat, le directeur général d’Ardennes développement, l’agence de développement économique des Ardennes. La zone BER de la Vallée de la Meuse regroupe 351 communes, soit les trois quarts du territoire, excluant le Rethélois. D’où la nécessité d’utiliser d’autres leviers pour attirer des entreprises.

## LE BER, COMMENT ÇA MARCHE ?

Les entreprises qui créent ou reprennent une activité sur la zone du bassin d’emploi à redynamiser bénéficient, jusqu’au 31 décembre 2020, d’avantages fiscaux et sociaux qui n’ont d’autre équivalent en France que dans une seule zone, en Occitanie. Grâce au BER, les entreprises éligibles bénéficient d’une exonération de charges fiscales et sociales pendant 5 ans. Toutes les entreprises sont concernées, qu’elles soient industrielles, commerciales ou artisanales, mais aussi les activités non commerciales dès lors qu’elles sont pratiquées par des sociétés soumises à l’impôt sur les sociétés. Sont exclues les activités de crédit-bail immobilier, de location d’immeubles à usage d’habitation ou agricole, ainsi que les activités civiles. Condition d’obtention : une implantation matérielle des moyens d’exploitation et des emplois dans la zone du BER.

## ATOUT NUMÉRO UN, LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Au-delà de cet avantage fiscal évident, les Ardennes ont mis en place des dispositifs qui leur sont propres pour attirer les entreprises sur le territoire. Créée en 2014, l’agence Ardennes Développement a réussi à fédérer la totalité des acteurs économiques du département, une gageure longue à mettre en œuvre. Créée pour le développement exogène, elle a vu cette compétence lui échapper au profit de la région Grand Est. Elle se recentre désormais sur le développement endogène, mais toujours soutenue et financée par la totalité des communautés de communes du département, les trois chambres consulaires et la



Les Ardennes sont au cœur d’un territoire européen de 110 millions d’habitants à moins d’une demi-journée de route, à mi distance de Bruxelles, Luxembourg et Paris.

région. L’un de ses principaux atouts est son offre foncière sur des zones d’activités principales, à Givet, Bogny-sur-Meuse, Tournes-Cliron, Donchery, Bazeilles-Douzy et Rethel. Les comcoms gardent la main sur les zones locales à vocation artisanale ou industrielles. Ardennes Développement assure la promotion et la commercialisation des zones à vocation industrielle et à large visibilité. « Plus que le BER, l’atout principal des Ardennes est sa situation géographique. Ces zones ont pour atout d’être au cœur d’un territoire européen de 110 millions d’habitants à moins d’une demi-journée de route, à mi distance de Bruxelles, Luxembourg et Paris, poursuit Jean-Louis Amat. Notre objectif est évidemment de nous adapter aux besoins de l’entreprise. Nous proposons toujours au minimum deux sites correspondant à son cahier des charges. L’axe autoroutier est essentiel, mais ne jouera totalement à plein, notamment pour la grande logistique, que lorsque la connexion



**“Plus que le BER, notre atout principal est la situation géographique des Ardennes”**

Jean-Louis Amat

avec Charleroi, en Belgique, sera réalisée. Le département est plus facile à vendre lorsque nous sommes en relation directe avec l’investisseur potentiel. Si un intermédiaire, comme la structure nationale Business France, joue le rôle de filtre, nous fonctionnons davantage à l’aveugle et avons plus de mal à connaître les raisons d’un éventuel échec. » Jouant la complémentarité avec sa grande voisine rémoise, plus tertiaire qu’industrielle, Ar-

dennes Développement est en contact régulier avec son homologue Invest in Reims.

## DES TERRAINS MAIS UN MANQUE D’IMMOBILIER

Autres atouts des Ardennes pour ces zones d’activités, une main d’œuvre dont la qualité, l’engagement dans le travail et l’expertise industrielle restent reconnus, un foncier disponible et des prix intéressants par rapport à la concurrence. Les disponibilités de terrains permettent d’attirer des entreprises qui sont implantées dans des environnements où la place est contrainte, en région parisienne notamment. En revanche, le manque d’immobilier blanc déjà construit, qui nécessite un lourd investissement, est un handicap. « On ne peut pas avoir tous les bâtiments en catalogue. C’est une raison pour laquelle nous perdons des projets, reconnaît le directeur général. Nous traitons 50 à 100 projets par an. Une trentaine sont actifs en permanence. Un tiers

d’entre eux est en contact direct. Même si la prospection exogène est désormais de la compétence de la région, une part de promotion directe du département devrait rester. D’autant que notre compétence endogène peut permettre d’attirer des entreprises extérieures, par besoin de rapprochement géographique entre des partenaires ». Mais quels que soient les atouts des Ardennes, Jean-Louis Amat reconnaît qu’il « faut une grande réactivité à un aussi petit territoire » pour tirer son épingle du jeu face à d’autres régions pour attirer de nouvelles entreprises. « Depuis 2014, nous avons réussi à passer de petits projets, de 5 à 30 emplois, à de plus gros, allant de 100 à 300 emplois, l’implantation du groupe algérien Cevital étant à part (Ndlr : un millier d’emplois espérés près de Charleville-Mézières, près du site PSA), du fait de son importance et de l’enjeu politique et économique qu’il représente. » ■

MIRKO SPASIC